

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2013 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- Fourrière automobile – rapport annuel 2011 de la convention de concession (Rap. M. FROMM)
Mode de gestion du service public de la fourrière automobile (Rap. M. FROMM)
Avis du Conseil Municipal concernant l'autorisation de déroger au repos dominical pour l'entreprise De Castellane (Rap. M. FROMM)
Protocole d'accord avec Monsieur EL VERDI (Rap. M. FROMM)
Recrutement d'une infographiste en contrat à durée indéterminée (Rap. Mme HEURTAUX)
Créations modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
Acquisition d'une emprise foncière Avenue du Maréchal JOFFRE (Rap. Mme HEURTAUX)
Mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire issu de la Loi du 12 mars 2012 (Rap. Mme HEURTAUX)
Actualisation du régime indemnitaire des agents du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (Rap. Mme HEURTAUX)
Acquisition du volume 2 du lot un et volume 1 du lot 3 dépendant des immeubles situés 9 et 9 bis rue Saint Laurent à Epernay (Rap. Mme HEURTAUX)
Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
Chauffage Urbain - contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur - appels mensuels clients 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
Adhésion au capital de la SEM – AGENCIA (Rap. M. RODRIGUES)
Chauffage urbain - contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur - autorisation de signature des avenants (Rap. M. RODRIGUES)
Admissions en non valeur – Budgets Parking, Camping, cuisine Centrale (Rap. M. RODRIGUES)
Impôts locaux – fixation des taux d'imposition 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
Modifications des délibérations n° 12-4198 et 12-4199 portant garanties d'emprunts au profit de la S.A. d'HLM - Le Toit Champenois (Rap. Mme GARZA)
Maintenance et entretien des équipements techniques et télésurveillance des bâtiments de la Ville et du C.C.A.S - Conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. (Rap. M. LIEBART)

3 – AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- Révision des périmètres scolaires (Rap. Mme LOYAUX)
Débat sur la réforme des rythmes scolaires (Rap. Mme LOYAUX)

4 – ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- ▲ Etude de conservation préventive et marché de programmation du musée d'Epernay - demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
- ▲ Programme d'animations des médiathèques - demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
- ▲ Programme de numérisation restauration et décontamination du fonds ancien de la médiathèque - numérisation et restauration de documents d'archives - demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
- ▲ Subventions de compensation des mises à disposition du personnel municipal aux associations (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Modification du règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs municipaux (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation du rallye de la Fédération Internationale Motocycliste (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Signature d'un protocole de remboursement avec le Rugby Epernay Champagne (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Interdiction d'utiliser des produits collants dans les équipements sportifs communaux (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Modification de la convention de mise à disposition des installations Tennis rue de la Guadeloupe à l'ASPTT (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la MGEL (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Tarifs des accueils collectifs de mineurs (Rap. M. MARANDON)
- ▲ Chargée de mission Ville d'Art et d'Histoire brochure « Histoire et architecture » - demande de subventions (Rap. Mme LEGRAS)

5 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Convention maîtrise d'ouvrage unique Chemin de la Ferme des Forges (Rap. M. le Maire)
- Convention entre la Ville d'Epernay et le relais Nord-Est Ile-de-France pour le dépôt de conteneurs de collecte textile sur le domaine public (Rap. Mme GARZA)
- Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels de Glissement de Terrain (PPRN GT) (Rap. M. le Maire)
- Convention entre la Ville d'Epernay et les copropriétaires des résidences pour la refacturation des frais d'alimentation électrique, d'entretien et de la maintenance d'équipement d'éclairage raccordés sur le réseau d'éclairage public (Rap. M. le Maire)
- Dénomination de voies (Rap. Mme LEGRAS)
- Adhésion de la Ville d'Epernay au club des villes et territoires cyclables (Rap. M. SCHMIT)
- Demande de subventions - matériel Propreté (Rap. M. SCHMIT)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

7 - COMMUNICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DE MISE EN DEMEURE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE SME A EPERNAY

(Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint ,présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme. Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4488

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4489

**2a-FOURRIERE AUTOMOBILE – RAPPORT ANNUEL 2011
DE LA CONVENTION DE CONCESSION**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu le bilan de l'année 2011 présenté par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 février 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel 2011 établi par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile.

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4490

**2b-MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC
DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et L. 1411-12,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 5 février 2013,

Vu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville, ne dispose pas des équipements municipaux nécessaires pour la gestion en régie d'une fourrière automobile,

Considérant la nécessité de se doter d'un service de fourrière automobile performant et de qualité,

Considérant que dans cette perspective, la poursuite et l'exploitation du service public de fourrière automobile par un partenaire privé au travers d'une concession de service public semble constituer la solution adaptée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la délégation de service public de la fourrière automobile,

APPROUVE le contenu des caractéristiques principales des prestations que doit assurer le prestataire, telles que définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartient ultérieurement à Monsieur le Maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de consultation et de délégation de service public de la fourrière automobile qui conduira à la désignation de l'exploitant de cette fourrière,

DIT que les frais de publicité seront imputés sur le compte 6132 02 DAJ 504 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4491

**2c- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE
DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENTREPRISE DE CASTELLANE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-26,

Vu la demande du Préfet en date du 31 janvier 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par la Société Champagne DE CASTELLANE, du 16 mars au 22 décembre 2013, pour le personnel d'accueil concerné par ces activités saisonnières.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – Mme LHEUREUX ne prend pas part au vote.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4492

2d-PROTOCOLE D'ACCORD AVEC MONSIEUR EL VERDI

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Commerce et notamment son article L 145-14

Vu le bail commercial conclu avec Monsieur Mustafa EL VERDI, en date du 25 mai 2004 et expirant le 30 avril 2013,

Vu un acte extrajudiciaire en date du 5 octobre 2012, Monsieur Mustafa EL VERDI a été informé du non-renouvellement du bail commercial et du congé au 30 avril 2013,

Vu l'accord de Monsieur EL VERDI quant à la proposition d'indemnisation,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que ce congé est motivé par la démolition future du bâtiment en raison de son état et de la réalisation l'opération de renouvellement Urbain,

Considérant qu'en application de l'article L 145-14 du Code de Commerce, le bailleur est tenu de verser une indemnité d'éviction, au locataire,

Considérant que suite aux négociations, le montant de l'indemnité a été arrêté à la somme de 30 000 €,

Considérant qu'il convient donc d'établir un protocole d'accord afin de finaliser la transaction,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE l'indemnité d'éviction à verser à Monsieur Mustafa EL VERDI, au titre du non renouvellement du bail commercial, à 30 000 €,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord, ci-annexé, à intervenir entre Monsieur Mustafa EL VERDI et la Ville ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte VHA 825/70/678/JURI/CCBERNON au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4493

**2e-RECRUTEMENT D'UNE INFOGRAPHISTE EN CONTRAT
A DUREE INDETERMINEE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la délibération n° 2007-3808, en date du 28 mars 2007, créant un poste d'infographiste,

Vu le contrat n° 2007/15, en date du 16 mars 2007, portant recrutement de l'infographiste, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2007,

Vu le renouvellement par le contrat n° 2010/5 en date du 30 mars 2010, pour une durée de 3 ans à compter 1^{er} avril 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que le contrat arrive à échéance le 31 mars 2013,

Considérant la nécessité de recruter une infographiste,

Considérant qu'au terme d'un appel à candidatures aucun agent titulaire remplissant les conditions requises pour occuper ces fonctions ne s'est porté candidat,

Considérant qu'il convient de reconduire la même collaboratrice et de pourvoir ce poste sous forme de contrat à durée indéterminée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- AUTORISE le Maire à recruter, à compter du 1^{er} avril 2013, l'infographiste, en contrat à durée indéterminée, sur la base du grade d'attaché.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4494

**2f-CREATION MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE
DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu délibération n° 2007-3658 en date du 17 janvier 2007 relative au recrutement d'un responsable environnement et développement durable,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet afin de pérenniser le poste d'un agent qui effectue actuellement un renfort au sein de la médiathèque Daniel-Rondeau,

Considérant la nécessité de créer un poste de responsable développement durable à temps complet afin de remplacer un agent dont le contrat prend fin prochainement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet,

Article 2.- DECIDE la création d'un poste de responsable développement durable à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'ingénieur ou du grade d'attaché ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'ingénieur ou d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice brut 379 à 750 du grade d'ingénieur ou sur la base de l'indice 379 à 801 du grade d'attaché territorial.

Article 3.- AUTORISE le Maire à signer les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 4.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché

Ancien effectif : 25

Nouvel effectif : 26

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 2^o classe

Ancien effectif : 9

Nouvel effectif : 10

Article 5.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

μ

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4495

2g-ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE
AVENUE DU MARECHAL JOFFRE

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001,

Vu le courrier de la S.N.C.F,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que la Ville est propriétaire de la Maison d'Accueil temporaire située 3, avenue du Maréchal Joffre,

Considérant que l'accès à ce bien est constitué par une emprise foncière appartenant à la S.N.C.F non cadastrée,

Considérant l'intérêt par la Ville d'acquérir cette emprise foncière afin de pouvoir réaliser les aménagements publics.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir, auprès de la S.N.C.F, une emprise foncière d'environ 500 m², issu de la parcelle cadastrée section AC n° 150, qui sera délimité par un géomètre, servant d'accès à la maison d'accueil temporaire appartenant à la Ville, au prix de SIX MILLE EUROS (6.000 €), hors frais pour prix d'acquisition, et de deux cents euros (200 €) liés au frais de dossier.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 820 2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4496

2h-MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE
ISSU DE LA LOI DU 12 MARS 2012

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels,

Vu le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012,

Vu la circulaire du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 6 mars 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que 29 personnes employées par la Ville au 1^{er} janvier 2013 remplissent les conditions d'éligibilité pour accéder à l'emploi titulaire,

Considérant les besoins pérennes de la collectivité en termes d'emplois permanents,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- ADOPTE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

► **Accès au dispositif de sélections professionnelles**

Grade	Catégorie	Nb d'emplois ouverts	2013	2014	2015	2016
Attaché	A	8	8			
Educateur des APS	B	1	1			
ATSEM de 1 ^{ère} classe	C	2	2			
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1	1			

► **Accès aux recrutements réservés des catégories C sans concours**

Grade	Catégorie	Nb d'emplois ouverts	2013	2014	2015	2016
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	9	9			
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	5	5			

Article 2.- DECIDE d'assurer l'organisation des sélections professionnelles.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4497

**2i-ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES
AGENTS DU CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-540 du 17 mai 2011 modifiant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les délibérations n°06-3014 en date du 27 mars 2006 relative au régime indemnitaire additionnel de certains grades de la filière technique,

Vu la délibération n°10-1880 en date du 10 mai 2010 relative à l'actualisation du régime indemnitaire et du régime additionnel de certains grades de la filière technique,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 6 mars 2013,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que le Conseil Municipal fixe les régimes indemnitaires des fonctionnaires territoriaux dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat,

Considérant la nécessité de revoir le régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, compte-tenu de l'évolution réglementaire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DIT que les dispositions de la délibération n°06-3014 du 27 mars 2006, concernant l'attribution de **l'indemnité spécifique de service (ISS)** aux grades relevant désormais du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, sont remplacées par les dispositions suivantes :
Il est attribué aux agents non titulaires, stagiaires et titulaires nommés sur un emploi permanent figurant au tableau des effectifs et appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux une indemnité spécifique de service selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

<u>GRADES</u>	Coefficient de modulation
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE	1.10
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE	1.10
TECHNICIEN	1.10

L'indemnité spécifique de service est versée mensuellement.

DIT que les dispositions de la délibération n°10-1880 du 10 mai 2010, concernant l'attribution de la **prime de service et de rendement (PSR)**, en tant que régime indemnitaire mensuel, aux grades relevant désormais du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, sont remplacées par les dispositions suivantes :
Il est attribué aux agents non titulaires, stagiaires et titulaires nommés sur un emploi permanent figurant au tableau des effectifs et appartenant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux une prime de service et de rendement (PSR), selon les modalités décrites dans le tableau ci-après :

<u>GRADES</u>	Taux annuel de base de PSR	Montant maximal individuel annuel *	Montant annuel proposé
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE	1 400 €	2 800 €	1 370 €
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE	1 289 €	2 578 €	0 €
TECHNICIEN	986 €	1 972 €	958 €

*

Montants figurant dans l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009

La prime de service et de rendement est versée mensuellement.

DIT que les dispositions de la délibération n°10-1880 du 10 mai 2010, concernant l'attribution de la prime de service et de rendement, en tant que régime indemnitaire additionnel (RIA) aux grades relevant désormais du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, sont remplacées par les dispositions suivantes :

<u>GRADES</u>	RIA
	Montant maximum de PSR retenu
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE	850 €
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE	1 261 €
TECHNICIEN	575 €

RAPPELLE que ce régime indemnitaire additionnel s'applique aux agents non titulaires, stagiaires et titulaires nommés sur un emploi permanent figurant au tableau des effectifs, et présents dans la collectivité depuis au moins 6 mois et est destiné à valoriser leur manière de servir et leur présentéisme.

RAPPELLE qu'il est attribué pour chacun des grades concernés, un montant de Prime de Service et de Rendement (PSR) allant de zéro au montant maximum figurant dans le tableau ci-avant. L'attribution et le montant du RIA sont fonction de la valeur du compte-points obtenu lors des évaluations. Le versement s'effectue au prorata du temps de présence dans la collectivité et est versé annuellement au cours du premier quadrimestre de l'année n+1.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4498

**2j-ACQUISITION DU VOLUME 2 DU LOT UN ET VOLUME 1 DU LOT 3
DEPENDANT DES IMMEUBLES SITUÉS
9 ET 9 BIS RUE SAINT LAURENT A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001,

Vu la mise en œuvre du projet d'aménagement de reconstitution du front bâti côté impair de la rue Saint-Laurent permettant la mise en valeur de cette entrée de ville.

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques, en date du 19 février 2013,

Vu l'accord écrit de Monsieur Olivier SAVART,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que dans le cadre d'un aménagement urbain visant à reconstituer le front bâti du côté impair de la rue Saint-Laurent, la Ville a l'opportunité d'acquérir le volume 2 du lot n° 1 et le volume 1 du lot n° 3 des immeubles situés au 9 et 9 bis de cette rue,

Considérant la proposition faite par la Ville d'acquérir le bien moyennant la somme de 97 000 €,

Considérant la nécessité d'acquérir cet immeuble,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le volume 2 du lot numéro 1, et le volume 1 du lot numéro 3, dépendant des immeubles situés 9 et 9 bis, rue Saint-Laurent, appartenant à la SCI « SH IMMOBILIER », moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE EUROS (97.000 €), hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 21 2138 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIE, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4499

2k-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013 et de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

Concours de Cordes

3 000 €

- Participation à l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'association les 3, 4 et 5 avril 2013
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

Chavaloin

800 €

- Participation à l'organisation du concert « La Petite Musik au palais » le 4 mai 2013, au Palais des Fêtes.
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay 2 000 €

- Participation au développement de la valorisation des actions des Vitrines (hors dispositif FISAC) - 1^{er} acompte
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

Association Sportive Automobile Club de Champagne 9 000 €

- Participation à l'organisation du 17^{ème} Rallye national Epernay Vins de Champagne les 22, 23 et 24 mars 2013
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

Fédération Régionale des Vignerons Indépendants 2 000 €

- Participation à l'organisation des Rencontres nationales des Vignerons Indépendants de France, les 11 et 12 avril 2013 à Epernay
Imputation budgétaire : 6574 90 VDE902 DECO

Mondement 1914 100 €

- Participation au fonctionnement de l'association
Imputation budgétaire : 65748 024 1FC101 POPU FETPATRDIV

Moto-Club d'Epernay 20 000 €

- Participation à l'organisation du 68^{ème} rallye F.I.M. 2013, du 15 au 21 juillet 2013
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

La subvention fera l'objet de quatre versements :

- 1^{er} versement : 6000 € en mars 2013
- 2^{ème} versement : 2000 € en avril 2013
- 3^{ème} versement : 2000 € en mai 2013
- 4^{ème} versement : 10 000 € en juin 2013.

Boxing Club d'Epernay 1 000 €

- Participation à l'organisation du championnat de France de boxe le 16 février 2013 au Hall des Sports Pierre Gaspard
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4500

**21-CHAUFFAGE URBAIN – CONTRATS D'ABONNEMENT POUR LA
FOURNITURE DE CHALEUR – APPELS MENSUELS CLIENTS 2013**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Vu la délibération n° 05-2223 en date du 19 janvier 2005 relative aux contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur,

Vu la délibération n° 05-2418 en date du 23 mai 2005 portant modification du contrat client type,

Vu la délibération n° 09-1532 en date du 19 décembre 2009 relative à l'avenant n°1 au contrat d'abonnement client pour la fourniture de chaleur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des appels mensuels 2013 à :

- R1 : 41,00 € H.T. par Mwh
- R2 : 3,15 € H.T. par Kw
- R3 : 0,06 € H.T. par Kw

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à élaborer les appels mensuels comme prévus ci-dessus,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7CU716.816.70688.BATI du budget chauffage urbain.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4501

2m-ADHESION AU CAPITAL DE LA SEM - AGENCIA

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 à L.1525-3,

Vu le projet d'augmentation de capital de la SEM Agencia,

Considérant que la SEM Agencia est un acteur important de l'aménagement du territoire de l'agglomération de Reims et plus généralement du Département de la Marne,

Considérant que la société a mené de nombreuses opérations d'aménagement, de construction et de gestion des équipements,

Considérant l'opération d'envergure constituée par l'aménagement des Berges de Marne sur Epernay,

Considérant l'augmentation de capital de la SEM Agencia,

DECIDE de participer à l'augmentation de capital d'Agencia pour un montant de 200 000 €, soit 1 600 actions, à verser sur le compte qui sera indiqué sur le bon de souscription.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte FIACTIFSFI-824-261-FINA,

DESIGNE :

- Monsieur Franck LEROY, Maire, en tant qu'administrateur de la société Agencia comme représentant de la Ville d'Epernay, en l'autorisant à accepter toute fonction dans ce cadre ;

- Monsieur Franck LEROY, Maire, en tant que représentant de la Ville d'Épernay aux Assemblées Générales de la SEM Agencia.

NOTE Monsieur le Maire de tous pouvoirs à l'effet de ces décisions.

Adopté à la majorité (28 voix pour – 4 contre : M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, Mme GILLE – 3 abstentions : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22 03 2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4502

2n-CHAUFFAGE URBAIN – CONTRATS D'ABONNEMENT
POUR LA FOURNITURE DE CHALEUR
AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu la délibération n° 05-2223 en date du 19 janvier 2005 relative aux contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur,

Vu la délibération n° 05-2418 en date du 23 mai 2005 portant modification du contrat client type,

Vu la délibération n° 09-1532 en date du 19 décembre 2009 relative à l'avenant n°1 au contrat d'abonnement client pour la fourniture de chaleur,

Considérant que la situation juridique des clients évoluant, la Ville d'Epernay est parfois amenée à procéder à des modifications dans ce cadre au sein des contrats clients,

Considérant que lorsque notre contrat d'exploitation évolue, le principe de refacturation aux clients amène la collectivité à transposer la décision municipale prise par avenant du contrat d'exploitation à l'ensemble des clients,

Considérant qu'afin de faciliter la gestion de ces contrats, il convient d'être réactif dans la mise en place des avenants concernant les clients du réseau de chauffage urbain.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout avenant relatif à la refacturation aux clients du chauffage urbain

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etai~~ent~~ présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etai~~ent~~ excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4503

2o1-ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PARKING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le code des collectivités territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que les créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour le Parking, d'un montant total de 2729,00 € se rapportant à des locations de stationnement du parking LALO en 2005, 2006 et 2007.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables »

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4504

2o2-ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET CAMPING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que les créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour le Camping Municipal, d'un montant total de 1644,60 € se rapportant à des locations de séjours en 2006, 2007, 2008 et 2009.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables »

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4505

203-ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013,

Considérant que les créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour la Cuisine Centrale, d'un montant total de 9186,19 € se rapportant à des repas de cantines scolaires.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables »

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4506

2p-IMPÔTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2013

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 11 mars 2013 ;

Après communication des premiers éléments prévisionnels relatifs aux nouvelles bases d'imposition, aux nouveaux taux de références ainsi qu'aux allocations compensatrices et dotations liées à la réforme fiscale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les taux d'imposition suivants pour l'année 2013 :

Taxe d'Habitation	25,19%
Taxe foncière bâti	24,28%
Taxe foncière non bâti	34,73%
Cotisation Foncière des Entreprises	20,01%

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 contre : M.LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM – 3 abstentions : M. DE LILLO, M. THEVENIN, Mme GILLE).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4507

**2q-MODIFICATIONS DES DELIBERATIONS N° 12-4198 et 12-4199
PORTANT GARANTIES D'EMPRUNTS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM
LE TOIT CHAMPENOIS**

RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les délibérations n° 12-4198 et 12-4199 en date du 26 novembre 2012 portant garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois pour une durée de 20 ans,

Considérant la demande de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois en date du 31 janvier 2013, sollicitant la Ville afin de réduire la durée des prêts de 20 ans à 15 ans.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier les délibérations n° 12-4198 et 12-4199 en date du 26 novembre 2012 portant garantie d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d' HLM - Le Toit Champenois en réduisant la durée du financement à 15 ans.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n°13-4508

**2r–MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET
TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S
CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE C.C.A.S**

RAPPORTEUR : Pierre LIEBART

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de conventions constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay pour la maintenance et l'entretien de leurs équipements techniques et la télésurveillance de leurs bâtiments.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6156 du budget,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISSET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n°13-4509

3a-REVISION DES PERIMETRES SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L 212-1 et 212-7,

Vu la délibération n° 07-4368 en date du 17 décembre 2007 portant sur la révision du périmètre scolaire,

Vu l'arrêté de voirie n° 599-2012 portant sur le numérotage des parcelles cadastrées,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 6 mars 2013,

Considérant l'opportunité de procéder à la fusion de deux périmètres scolaires,

Considérant que l'évolution des périmètres scolaires vise à privilégier l'accueil des enfants à proximité de leur domicile, de maintenir les équilibres entre les effectifs des écoles et de conforter les entités pédagogiques,

Considérant la nécessité de rattacher de nouvelles rues à un périmètre scolaire existant,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le transfert des rues de l'actuel périmètre de l'école Fontaine des Bergers aux écoles Crayère, conformément à la liste ci-jointe,

ADOpte le transfert des squares de l'actuel périmètre des écoles Crayère aux écoles Belle Noue, conformément à la liste ci-jointe,

ADOpte l'intégration des rues de l'Ecoquartier Rosemont au périmètre des écoles maternelle Saintonge et élémentaire Vignes Blanches,

Rue	Ancien Périmètre	Ecole maternelle de rattachement	Ecole élémentaire de rattachement
Rue Jean Sébastien Bach	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Chemin des Basses Justices	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Rue Brahms	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Chemin des Côtes	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Avenue d'Ettlingen	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Avenue de Franche Comté du 31 au 41	Fontaine des Bergers/ Vignes Blanches	Crayère	Crayère
Chemin des Hautes Justices	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Rue des Hautes Justices	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Allée des Pyramides	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Rue Godart Roger	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Chemin de la Source	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Rue de la Source	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Allée de la Vaute	Fontaine des Bergers	Crayère	Crayère
Square des Vignes Blanches	Fontaine des Bergers/ Vignes Blanches	Crayère	Crayère
Square Léo Delibes	Ecole Crayère	Belle Noue	Belle Noue
Square Franz Liszt	Ecole Crayère	Belle Noue	Belle Noue
Square Albert Roussel	Ecole Crayère	Belle Noue	Belle Noue
Impasse des 3 rivières	-	Saintonge	Vignes Blanches
Rue Jean Talon	-	Saintonge	Vignes Blanches

Adopté à la majorité (30 voix pour – 2 contre : M. LEFEVRE, M. LAADAM – 3 abstentions : Mme ROTHMANN, M. DE LILLO, Mme JABBOUR)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4510

3b-DEBAT SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Annie LOY AUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire,

Considérant les réunions de concertations avec les enseignants d'une part, et les représentants des parents d'élèves d'autre part,

Considérant qu'afin de permettre à toutes les parties concernées (associations, parents, enseignants et collectivités) d'adapter leur organisation au vu des nouveaux rythmes scolaires, il est pertinent de reporter l'application de la réforme,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014

Adopté à la majorité (31 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. THEVENIN)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22 03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etai~~ent~~ présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etai~~ent~~ excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4511

**4a-ETUDE DE CONSERVATION PREVENTIVE ET MARCHE
DE PROGRAMMATION DU MUSEE D'EPERNAY
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2013 de la Commune,

Vu la nécessité, dans le cadre du projet de réhabilitation de son musée, de lancer une étude conservation préventive des collections du musée et un marché de programmation du projet de musée,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que cette opération est subventionnable par la Région Champagne-Ardenne et la DRAC à hauteur de 25 % pour chaque cofinanceur.

Considérant la nécessité de solliciter les subventions auprès de ces entités

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière du Conseil Régional et de la DRAC Champagne Ardennes à hauteur de 25 % pour chaque cofinanceur et à signer tout document y afférent, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses et des travaux correspondants.

INDIQUE que lesdites recettes seront imputées sur le compte 1312 322 CBA256
BATI du Budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4512

**4b-PROGRAMME D'ANIMATIONS DES MEDIATHEQUES
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2013,

Vu le programme d'animations prévus pour l'année 2013,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que les médiathèques ont organisé, tout au long de l'année 2012, une programmation culturelle très riche et diversifiée qui leur a valu le soutien de l'Etat par une subvention de 6 000 €,

Considérant que cette programmation est poursuivie pour l'année 2013,

Considérant que cette opération est subventionnable par l'Etat à hauteur de 6 000 €,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'animations à caractère littéraire estimée à 14 990 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 74718 321 CME 253 MEDI
BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4513

**4c1-PROGRAMME DE NUMERISATION RESTAURATION ET
DECONTAMINATION DU FONDS ANCIEN DE LA MEDIATHEQUE
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2013 de la commune,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que, d'une part, la poursuite de la numérisation des journaux anciens et de la restauration d'ouvrages du fonds ancien de la médiathèque et, d'autre part, des interventions fongicides dans ses réserves, sont nécessaires,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de ces opérations,

Considérant que la numérisation et la restauration d'ouvrages sont subventionnables par l'Etat à hauteur de 50 % du montant total HT et à hauteur de 20 % du montant HT par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation du projet de numérisation, de restauration et d'intervention fongicide, estimé à 27 340 € HT, soit 32 700 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

INDIQUE que les recettes seront imputées sur les comptes 1311 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE et 1312 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4514

**4c2-NUMERISATION ET RESTAURATION DE DOCUMENTS
D'ARCHIVES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2013 de la Commune,

Vu la volonté de poursuite de la politique de restauration, de numérisation et de micro-filmage de documents d'archives et la nécessité de restaurer et numériser des documents relatifs à la période napoléonienne et à la Première guerre mondiale ainsi qu'à la reconstruction qui l'a suivie,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que la Direction des affaires culturelles de Champagne-Ardenne soutient les services archives dans leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 % sur le coût hors taxes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération de numérisation et de restauration de documents d'archives relatifs à la période napoléonienne et à la Première guerre mondiale, ainsi qu'à la reconstruction qu'il l'a suivie, estimée à 4 180,60 € HT soit 5 000 € TTC.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la subvention afférente et à signer tout document relatif, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

INDIQUE que ladite recette sera imputée sur le compte CBA 272 1322 323 ARCH du Budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4515

**4d-SUBVENTIONS DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION
DU PERSONNEL MUNICIPAL AUX ASSOCIATIONS**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville en date du 5 mars 2013,

Considérant que certaines associations bénéficient, via la conclusion de conventions de mise à disposition, de personnel municipal pour mener à bien leurs activités,

Considérant que cette mise à disposition entraîne une facturation des coûts de personnel aux associations,

Considérant que la trésorerie de ces associations ne leur permettra pas d'honorer les factures,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour l'année 2012 pour ces associations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition du personnel municipal aux associations des secteurs sportif et culturel, ainsi que le versement des subventions à ces mêmes organismes, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 6574 40 SDS725 SPOR SUBPERSONN et 6574 33 CAC313 SUBPERSONN et les recettes sur les comptes 6419 SDS725 PAIE, 6419 SGY709 PAIE GMAIGRET et 6419 7EV706 PAIE du budget.

Service	Club / organisme	Coût mise à disposition 2012	Tps de mise à disposition	Nom de l'Agent
DIRECTION DES SPORTS	Racing club Epernay Champagne	28 134,31	18 h30/sem	GIERENS HERVE
	Racing club Epernay Champagne	16 363,17	15 h30/sem	DLAZ ANTOINE
	<i>Sous-total Racing club Epernay</i>	<i>44 497,48</i>	<i>34 h / sem</i>	
	Epernay Canoë Kayak	9 048,96	7 h/sem	GORGUET THIERRY
	Epernay Canoë Kayak	3 724,78	4 h/sem	LUDWIG PHILIPPE
	<i>Sous-total Epernay Canoë Kayak</i>	<i>12 773,74</i>	<i>11 h / sem</i>	
	<i>Réveil Epernay</i>	<i>5 685,74</i>	<i>5 h30/sem</i>	<i>LOUIS SONIA</i>
	<i>RCE Hand-ball</i>	<i>24 654,48</i>	<i>18h30/sem</i>	<i>VILLAUME MAGALI</i>
	<i>Racing club Volley-Ball</i>	<i>4 327,05</i>	<i>4 h/sem</i>	<i>BOULORE FREDERIC</i>
	<i>Rugby Epernay Champagne</i>	<i>21 492,29</i>	<i>21h30/sem</i>	<i>BERAUT JULIEN</i>
	<i>Epernay Escalade</i>	<i>3 259,19</i>	<i>3h30/sem</i>	<i>LUDWIG PHILIPPE</i>
	TOTAL DIRECTION DES SPORTS	116 689,97	98h/sem	
DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	<i>Salmanazar</i>	10 380,71	450 h en 2012	CREMONT DIDIER
	TOTAL DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	10 380,71		
Total		127 070,68		

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4516

**4e-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION
DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 09-1473 portant règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs,

Considérant que l'évolution des pratiques sportives et la fréquentation des équipements sportifs d'Epernay nécessitent la modification du règlement intérieur d'utilisation de ces équipements,

Considérant pour plus de clarté d'abroger la délibération n° 09-1473 en date du 16 novembre 2009 portant règlement d'utilisation des équipements sportifs et d'en adopter un nouveau,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement intérieur des équipements sportifs.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4517

**4f-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR
L'ORGANISATION DU RALLYE DE LA FEDERATION
INTERNATIONALE MOTOCYCLISTE**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que le Moto Club d'Epernay s'est vu confier, par la Fédération Internationale de Motocyclisme, l'organisation du rassemblement dénommé FIM 2013,

Considérant que ce rassemblement consiste à faire venir à Epernay des motards de différents pays d'Europe, voire de pays d'autres continents,

Considérant qu'il y a nécessité de définir une convention d'objectifs et de moyens entre le Moto Club et la Ville en vue d'organiser le FIM 2013.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec le Moto Club d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Moto Club en vue d'organiser le FIM 2013,

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4518

**4g-SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE REMBOURSEMENT
AVEC LE RUGBY EPERNAY CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Vu le projet de protocole,

Considérant que le Rugby Epernay Champagne a connu ces dernières années, des difficultés de trésorerie,

Considérant que le Club, a bénéficié à ce titre, d'aménagements financiers de la part de la Ville d'Epernay, lui permettant de poursuivre son activité,

Considérant que la Ville souhaite que la situation financière du Club se normalise,

Considérant la nécessité de définir un protocole de remboursement des avances consenties au Rugby Epernay Champagne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du protocole annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole de remboursement avec le Rugby Epernay Champagne.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4519

**4h-INTERDICTION D'UTILISER DES PRODUITS COLLANTS DANS
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que l'utilisation de produits collants ou de résine pour améliorer la tenue du matériel pose de gros problèmes pour l'entretien des équipements sportifs,

Considérant qu'il y a nécessité d'interdire l'utilisation de produits collants ou de résine dans les installations sportives gérées par le service municipal des sports.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'interdire l'utilisation de produits collants ou de résine dans l'ensemble des installations sportives gérées par le service municipal des sports.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n°13-4520

**4i-MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DES INSTALLATIONS TENNIS RUE DE LA GUADELOUPE A L'ASPTT**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville en date du 5 mars 2013,

Vu le projet de convention,

Considérant que pour favoriser le développement de l'activité tennis à Epernay, il y a lieu d'établir une convention avec l'ASPTT,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des installations tennis rue de la Guadeloupe, ci annexée, avec l'ASPTT,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des locaux comprenant deux courts de tennis, et un club house rue de la Guadeloupe à l'ASPTT, ou tout document s'y rapportant.

Adopté à la majorité (34 voix - Astrid TUSSEAU ne prend pas part au vote).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4521

**4j-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE D'EPERNAY ET LA MGEL**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que la manifestation intitulée « Action Jobs » 2013, organisée par la Ville d'Epernay le mercredi 3 avril 2013 en partenariat avec la MGEL a pour but de promouvoir l'emploi en direction des 17 /30 ans,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'organiser cette manifestation en partenariat avec la MGEL qui souhaite apporter son soutien technique et logistique en prenant en charge l'impression des affiches et des tracts ainsi qu'en diffusant l'information relative à la manifestation auprès de ses adhérents,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de la MGEL à cette manifestation par l'apposition du logo de la mutuelle sur toutes publications dédiées à l'Action Job et mettra à disposition de la MGEL un stand employeur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir « l'Action Jobs » 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4522

4k-TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nouveau barème d'aides aux temps libres 2013 de la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu les conventions prestation de service accueil collectif de mineurs signées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013, et de la Commission Affaires Sociales et Education du 6 mars 2013,

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-dessous,

Pour les 2/6 ans :

Catégories		Tarifs (journée avec repas)	Tarifs (½ journée sans repas)
Tarif Epernay , bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 361 euros	2,05 €	1,00 €
	De 362 à 418 euros	2,15 €	1,05 €
	De 419 à 477 euros	2,25 €	1,10 €
	De 478 à 570 euros	2,75 €	1,35 €
	De 571 à 646 euros	3,25 €	1,60 €
	Plus de 646	8,60 €	4,30 €
	De 647 à 798 euros (5 enfants et plus)	3,25 €	1,60 €
Tarif Epernay , bénéficiaires MSA		8,60 €	4,30 €
Tarif Epernay , bénéficiaires MSA (bons MSA déduits)		3,60 €	1,80 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		21,90 €	10,95 €

Pour les 6/13 ans :

Catégories		Tarifs (journée avec repas)	Tarifs (½ journée sans repas)
Tarif Epernay , bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 361 euros	1,55 €	0,75 €
	De 362 à 418 euros	1,65 €	0,80 €
	De 419 à 477 euros	1,75 €	0,85 €
	De 478 à 570 euros	2,25 €	1,10 €
	De 571 à 646 euros	2,75 €	1,35 €
	Plus de 646	7,40 €	3,70 €
	De 647 à 798 euros (5 enfants et plus)	2,75 €	1,35 €
Tarif Epernay , bénéficiaires MSA		7,40 €	3,70 €
Tarif Epernay , bénéficiaires MSA (bons MSA déduits)		2,40 €	1,20 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		21,30 €	10,65 €

Adolescents :

		½ journée	Semaine
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 361 € et après déduction des bons CAF	0,75 €	3,75 €
	De 362 à 418 € et après déduction des bons CAF	0,80 €	4,00 €
	De 419 à 477 € et après déduction des bons CAF	0,85 €	4,25 €
	De 478 à 570 € et après déduction des bons CAF	1,10 €	5,50 €
	De 571 à 646 € et après déduction des bons CAF	1,35 €	6,75 €
	De 647 € à 798 € pour les familles de 5 enfants et plus déduction des bons CAF	1,35 €	6,75 €
	+ de 646 € sans les bons CAF	3,70 €	18,50 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		3,70 €	18,50 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons déduits)		1,20 €	6,00 €
Tarif Extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		10,65 €	53,25 €

DIT que la recette sera imputée sur les comptes HCL 845/524/7066 FHOP, MPT ACM/524/7066/MPT, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 2-6 ans, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 7-13 ans, 7066 MPT 524 MPT ADOS, 7066 HAD 847 FHOP et 70632 20 2ED 240 du budget.

Adopté à la majorité (33 voix pour – 2 contre : M. THEVENIN, Mme GILLE).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4523

**41-CHARGÉE DE MISSION VILLE D'ART ET D'HISTOIRE BROCHURE
« HISTOIRE ET ARCHITECTURE » DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2012,

Vu la délibération n°11-3386, en date du 11 décembre 2011, approuvant le recrutement d'une chargée de mission pour mener à bien le dossier de candidature au Label Art et Histoire dont le coût est estimé à 28 306 € pour l'année 2013,

Vu la création et l'édition d'une brochure intitulée « Histoire et Architecture » destinée aux publics sparnacien et touristique prévue en 2013 et dont le coût est estimé à 3 000 €,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 5 mars 2013,

Considérant que le poste d'une chargée de mission chargée d'établir le dossier de candidature au label « Art et Histoire » d'une part, et la création et l'édition d'une brochure « Histoire et Architecture » visant à la valorisation patrimoniale de l'avenue de Champagne, d'autre part, sont subventionnables par l'Etat,

Considérant qu'il convient de mobiliser l'aide du ministère de la Culture et de la Communication - Direction des Affaires Culturelles Champagne Ardenne - pour ces opérations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions mobilisables et à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes VAU837/820/74718/CULT et du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22 03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4524

5a-CONVENTION MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE
CHEMIN DE LA FERME DES FORGES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 mars 2013,

Considérant que le chemin de la Ferme des Forges, situé à la fois sur le territoire des Communes de Pierry et d'Epernay, est totalement dépourvu d'éclairage, alors qu'il dessert des habitations,

Considérant que, pour partie, ce chemin n'est pas carrossable,

Considérant que les communes de Pierry et d'Epernay envisagent de réaliser des travaux de réfection de la chaussée et d'éclairage public,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux, les Communes d'Epernay et de Pierry ont souhaité conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Ville d'Epernay comme tel.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant la Communes d'Epernay comme maître d'ouvrage unique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7EV706/822/2152/VOIR/CH FORGES au budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7EV706/822/1314/VOIR/CH FORGES.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4525

5b-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE RELAIS NORD-EST ILE-DE-FRANCE POUR LE DEPÔT DE CONTENEURS DE COLLECTE TEXTILE SUR LE DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 mars 2013,

Considérant que le Relais Nord-Est-Ile de France souhaite installer des conteneurs collecte de vieux vêtements sur le domaine public communal,

Considérant la nécessité de conclure une convention afin de régler les modalités et les engagements des parties,

Considérant l'objectif d'insertion sociale et professionnelle poursuivi par le Relais,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise en place de conteneurs de récupération sur le domaine public communal, à titre gratuit,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le Relais Nord-Est-Ile de France.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 6 mars 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2f, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, présente à partir du rapport 2e, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

Étaient excusés et représentés : Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE.

Était absent : M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 13-4526

**5c-AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS DE GLISSEMENT DE TERRAIN (PPRN GT)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article R562-7,

Considérant qu'Epernay fait partie des 71 communes du secteur Vallée de la Marne de la Côte Ile-de-France, concernées par le Plan de Prévention des Risques naturels Glissement de Terrain (PPRn GT),

Considérant que ce plan délimite les zones exposées aux risques naturels et définit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des personnes et des biens,

Considérant que ce plan est soumis à l'avis du Conseil Municipal avant enquête publique et sera annexé au PLU en tant que servitude d'utilité publique,

Considérant que la nouvelle version du PPRn GT tel qu'établi gèlera l'évolution de certains terrains classés en zone R2 dans laquelle le défrichement des parcelles boisées et les coupes-rases de surface supérieure à 1 hectare sont interdits,

Considérant que la Ville souhaite que cette interdiction soit levée suite à la réalisation d'études géotechniques et hydrogéologiques à l'échelle du versant, permettant de vérifier que le défrichement n'aggrave pas le risque,

Considérant que le règlement du PPRn GT ne précise pas de manière explicite l'autorisation d'infiltrer les eaux naturelles dans les zones à risques,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels « Glissement de Terrain ».

Adopté à la majorité (33 voix pour – 2 abstentions : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4527

**5d-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LES
COPROPRIETAIRES DES RESIDENCES POUR LA REFACTURATION
DES FRAIS D'ALIMENTATION ELECTRIQUE, D'ENTRETIEN ET DE LA
MAINTENANCE D'EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE RACCORDES
SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 mars 2013,

Considérant que les résidences « Les Pyramides, Le Village, et Les Cascades » bénéficient d'éclairage desservant des voiries privées, raccordées au réseau d'éclairage public,

Considérant que la Ville n'a pas vocation à prendre en charge les frais de fonctionnement de cet éclairage privé,

Considérant la nécessité pour ces copropriétés et résidences, de rembourser les frais liés à cet éclairage,

Considérant la nécessité de conclure des conventions, afin de régler les modalités et les engagements des parties,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve les termes des conventions, ci-annexées, à intervenir avec les Syndics des Copropriétés représentant les résidences « Les Pyramides », « Le Village » et « Les Cascades », pour le remboursement des frais liés au fonctionnement de leur éclairage privé.

Autorise le Maire ou son représentant, à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 12 mars 2013

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaients excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4528

5e-DENOMINATIONS DE VOIES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 mars 2013,

Considérant que certains noms d'usage de voiries sont différents de ceux attribués par délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de régulariser les situations en rebaptisant les voies suivantes :

- ▲ l'ancienne rue de la Barbière aux Bosses (entre l'actuel chemin de la Forêt et la rue de la Barbière), **chemin de la Barbière aux Bosses ;**
- ▲ l'ancien chemin de la Forêt (entre le chemin de Ceinture et l'allée de la Goësse), **allée de la Forêt.**

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIE, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4529

**5f-ADHESION DE LA VILLE D'EPERNAY AU CLUB DES VILLES
ET TERRITOIRES CYCLABLES**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 mars 2013,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay de sécuriser et de développer son réseau cyclable et les aménagements en faveur des modes de déplacements doux qui y sont liés,

Considérant la volonté de la Ville d'Épernay de bénéficier des retours d'expériences d'autres territoires et d'être innovante en matière de politique du vélo,

Considérant que le Club des Villes et Territoires Cyclables permet d'atteindre cet objectif en permettant d'échanger entre collectivités territoriales, de profiter de retours d'expériences sur des réalisations et des initiatives et d'accéder à un centre de ressources réservé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré :

Article 1 : DECIDE d'adhérer au Club des Villes et Territoires Cyclables.

Article 2 : DECIDE de cotiser à l'association pour la somme de 555,82 euros (217 euros pour les Ville de plus de 12 000 habitants + 0,0207 € par habitant supplémentaire (24 317 habitants), conformément aux conditions d'adhésions fixées par l'association.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits sur le compte DD8300 830 6281 DURA du budget 2013.

Article 4 : AUTORISE M. le Maire à signer, au nom de la Ville, tout document relatif aux Club des Villes et Territoires Cyclables.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 12 mars 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, présent à partir du rapport 3a jusqu'au rapport 5f, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, présent à partir du rapport 2b, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Ismaël LAUTOA, présent à partir du rapport 2b, M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, présent à partir du rapport 2b, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté jusqu'à son arrivée par M. Pierre MARANDON, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par M. Jacques GUILLAUME, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4530

5g-DEMANDE DE SUBVENTIONS – MATERIEL PROPETE

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu les crédits votés au budget 2013,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 mars 2013,

Vu les conditions d'obtention des subventions et la nécessité de faire réaliser l'étude d'un plan de gestion des espaces urbains,

Considérant que les acquisitions de matériels budgétés à hauteur de 130 997,44 € sont susceptibles d'obtenir des financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au titre du défi 5 du 10ème programme 2013 – 2018 qui accompagne les utilisateurs non agricoles de produits phytosanitaires vers des changements de pratiques compatibles avec la protection de la ressource en eau,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : S'ENGAGE à réaliser un plan de gestion des espaces urbains avant 2015 et à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau le moment venu,

Article 2 : AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Article 3: AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, tous documents ou attestations relatifs aux subventions précédemment citées.

Article 4 : DIT que les recettes seront créditées sur les comptes des budgets 7EV 823 813 1318 AUTO et 7EV 823 813 1318 PROP.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 6 mars 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2f, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, présente à partir du rapport 2e, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

Etaient excusés et représentés : Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE.

Etait absent : M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 13-4531

**6- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 14 janvier 2013, d'organiser trois ateliers d'écriture d'haïkus avec l'association Les ateliers slam.com, les 19 février 2013 de 10 H 00 à 12 H 00, 23 février de 14 H 30 à 16 H 30, et 26 février de 10 H 00 à 12 H 00, à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 531 € T.T.C.

2°) Le 14 janvier 2013, d'organiser huit ateliers de création de bandes dessinées et une exposition des réalisations, encadrés par Pascal REGNAULD, et ouverts aux enfants de 10 ans et plus, les 13, 26, 27, et 28 février ainsi que les 1^{er}, 6, 9 et 13 mars 2013, à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 901,83 €.

3°) Le 14 janvier 2013, d'organiser une exposition de peintures de Michèle Arsène-Lamiable, du 1^{er} au 23 février 2013, à la médiathèque centre-ville et à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, à titre gracieux.

4°) Le 14 janvier 2013, de confier à l'auto-entreprise « FAB CROBARD » l'animation atelier Dessin-BD, les mercredi de 14 H 00 à 17 H 00, du 16 janvier au 10 avril 2013, à la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 50 euros par séance.

5°) Le 15 janvier 2013, de modifier la régie d'avance pour les séjours à caractère périscolaire et extrascolaire afin de prendre en compte le changement de dénomination de la rue où est installée la régie, et de supprimer certaines nature de recettes.

6°) Le 17 janvier 2013, d'organiser un séjour pour les jeunes Sparnaciens âgés de 14 à 17 ans avec l'association VACANCES POUR TOUS, secteur Vacances de La Ligue de l'Enseignement, composé de 14 jeunes et 3 adultes, du 28 juillet au 4 août 2013 au centre de vacances Marceau à BATZ (44740), et ce, moyennant la somme de 5355 € T.T.C.

- 7°) Les 15 et 17 janvier, ainsi que le 22 février 2013, d'accepter les indemnités de :
- 3 198,02 euros, correspondant à la remise en état d'une borne barrière du parking Charles-de-Gaulle, endommagée au cours d'une manœuvre par un usager, le 23 octobre 2012.
 - 1 663,42 euros, correspondant à la remise en état d'un feu tricolore et sa protection, sis à l'angle des rues Pierre-Semart et Reims, endommagé au cours d'une manœuvre par un camion, le 9 novembre 2012.
 - 129,78 euros, correspondant à la réparation d'un bris de phare du véhicule immatriculé 268 AZQ 51, appartenant à la Ville le 19 juillet 2012.
 - 235,78 euros, correspondant à la remise en état d'une barrière de sécurité sise à l'angle des rues Jancelins et Saint-Victor, endommagée au cours d'une manœuvre par un poids lourd, le 29 mars 2012.
- 8°) Le 17 janvier 2013, de passer un avenant n° 1 au lot n° 1 « Nettoyage des locaux » du marché de prestations de nettoyage dans divers bâtiments communaux avec l'entreprise TFN PROPRETE EST, pour un montant de 1 332,85 € T.T.C.
- 9°) Le 18 janvier 2013, de conclure un marché pour la réhabilitation du bâtiment Paul-Bert en locaux associatifs et syndicaux avec les entreprises suivantes :
- Lot n° 1 : SOCIETE NOUVELLE ART & JARDIN « VRD-Espaces verts », et ce, moyennant la somme de 123 252,20 € T.T.C.
 - Lot n° 2 : SORLET LEFEVRE « Gros œuvre - Démolition – Désamiantage », et ce, moyennant la somme de 373 152,00 € T.T.C.
 - Lot n° 6 : RESOR « Cloisons – Menuiseries intérieures », et ce, moyennant la somme de 157 872,00 € T.T.C.
 - Lot n° 7 : RESOR « Faux plafonds », et ce, moyennant la somme de 49 649,85 € T.T.C.
 - Lot n° 8 : J.QUATREVAUX « Revêtements de sols », et ce, moyennant la somme de 57 868,75 € T.T.C.
 - Lot n° 9 : J. QUATREVAUX « Revêtements muraux – peinture », et ce, moyennant la somme de 49 289,60 € T.T.C.
 - Lot n° 10 : E.I. JEROME MORLET « Chauffage – Ventilation – Plomberie », et ce, moyennant la somme de 201 526,00 € T.T.C.
 - Lot n° 11 : EIFFAGE ENERGIE « Electricité », et ce, moyennant la somme de 159 649,15 € T.T.C.
 - Lot n° 12 : THYSSENKRUPP « Ascenseur », et ce, moyennant la somme de 32 890,00 € T.T.C.
- 10°) Le 18 janvier 2013, de conclure un marché pour la création d'un site de restauration scolaire au 18, rue Chaude Ruelle avec les entreprises suivantes :
- lot n° 1 : S.A.S POTHELET « VRD », et ce, moyennant la somme de 19 469,09 € T.T.C.
 - lot n°2 : BEC CONSTRUCTION « démolition – maçonnerie », et ce, moyennant la somme de 180 022,11 € T.T.C.
 - lot n° 3 : GENIDEM « « désamiantage », et ce, moyennant la somme de 9 083,62 € T.T.C.
 - lot n° 4 : LES COUVREURS SPARNACIENS « étanchéité – zinguerie », et ce, moyennant la somme de 34 086,00 € T.T.C.
 - lot n°5 : LEMPEREUR « menuiseries bois extérieures », et ce, moyennant la somme de 33 488,00 € T.T.C.
 - lot n° 6 : MELODA « menuiseries intérieures – doublage – faux plafond – cloisons », et ce, moyennant la somme de 103 214,80 € T.T.C.
 - lot n° 7 : JEROME MORLET « plomberie – sanitaires », et ce, moyennant la somme de 11 269,91 € T.T.C.

-lot n° 8 : Société Nouvelle H.CONRAUX « Chauffage – VMC », et ce, moyennant la somme de 162 938,99 € T.T.C.

-lot n° 9 : BARCAIONI « électricité », et ce, moyennant la somme de 24 164,25 € T.T.C.

-lot n° 10 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS « peinture – pâte de verre », et ce, moyennant la somme de 26 431,60 € T.T.C.

-lot n° 11 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS « revêtement de sol en caoutchouc », et ce, moyennant la somme de 29 406,70 € T.T.C.

-lot n° 12 : SAPE « ravalement de façades », et ce, moyennant la somme de 30 151,08 € T.T.C.

-lot n° 13 : SII « serrurerie », et ce, moyennant la somme de 73 304,51 € T.T.C.

-lot n° 14 : FELLER ASCENSEURS « monte-plats », et ce, moyennant la somme de 22 126,00 € T.T.C.

11°) Le 22 janvier 2013, d'organiser avec la société « Les ateliers de la boîte à musique », quatre ateliers d'éveil musical, à la médiathèque centre-ville, les samedis 9 février, 6 avril, 29 juin et 7 décembre 2013 à partir de 14 H 00, et ce, moyennant la somme de 888 € T.T.C.

12°) Le 25 janvier 2013, de confier à la compagnie « Succursale 101 », la mise en place de construction et de manipulation de marionnettes, ainsi que l'organisation de représentations du spectacle Les Spécimens, pour les enfants de l'école Crayère, soit 4 séances d'une heure les lundis 4 février, 4 mars, 29 avril, 27 mai 2013 et des représentations le 30 mai 2013, et ce, moyennant la somme de 1 720 €.

13°) Le 25 janvier 2013, de consentir à Mme RICHARD une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III de l'immeuble 1, boulevard du Cubry, du 1^{er} février au 30 avril 2013, et ce, moyennant la somme de 420 € par mois.

14°) Le 29 janvier 2013, d'organiser avec l'association Les Singuliers une représentation du spectacle « La petite bête à cinq pattes comme on n'en voit plus », à la médiathèque centre-ville, le 27 février 2013 à 15 H 00, et ce, moyennant la somme de 985,58 € T.T.C.

15°) Le 29 janvier 2013, d'organiser avec l'association Aqua Forte une exposition de gravures du 1^{er} au 30 mars 2013 à la médiathèque centre-ville, et ce, à titre gracieux.

16°) Le 31 janvier 2013, de confier à la SELAS Cabinet DEVARENNE ASSOCIES, le soin d'assurer la défense de la Ville d'Epernay, dans le cadre du contentieux l'opposant à Mme LEGRAND.

17°) Le 4 février 2013, de passer un avenant n° 1 aux contrats pour la fourniture de gaz naturel pour la Tribune d'Honneur Foot et la Tribune Rugby au Stade Paul-Chandon avec la société ANTARGAZ, pour un montant de 4 193, 28 € T.T.C.

18°) Le 11 février 2013, de compléter l'article 4 du contrat d'accueil au centre de vacances de Prémanon « Les Jacobey », pour un séjour au ski du 16 au 23 février 2013, d'une vacation de 2 heures de surf, encadrée par des moniteurs de l'Ecole du Ski Français, et ce, moyennant la somme de 252 €.

19°) Le 11 février 2013, dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs, de confier à l'auto-entreprise BEGYN Olivia, les animations de l'atelier « Eveil Musical » à la Maison Pour Tous, du 25 février au 1^{er} mars 2013 de 10 H 00 à 11 H 30, et ce, moyennant la somme de 45 € la séance.

20°) Le 12 février 2013, de conclure un marché relatif au dispositif de vidéo-protection avec l'entreprise SCÉE, et ce, moyennant la somme de 30 481,46 € T.T.C.

21°) Le 12 février 2013, d'abroger les décisions n° 2011-3359, n° 2012-3679 relatives à deux emprunts non contractés de 146 127 € et 141 974 €, en raison de la modification des projets prévus dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

22°) Le 13 février 2013, d'organiser deux représentations de contes avec Geneviève Bayle-Labouré, une à la médiathèque centre-ville le 17 avril 2013 à 10 H 30, et une à la Ferme de l'Hôpital le 17 avril 2013 à 14 H 00, et ce, moyennant la somme de 920 €.T.T.C.

23°) Le 13 février 2013, d'organiser une animation « La O'Brother donne de la voix dans les médiathèques » avec deux comédiens professionnels de la O'Brother company en résidence au Salmanazar, le 9 mars 2013 de 10 H 00 à 12 H 30 à la médiathèque centre-ville, et de 14 H 30 à 17 H 00 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 658,20 €.T.T.C.

24°) Le 13 février 2013, d'organiser une avant-scène du spectacle musical « La muse à la coque » avec le Salmanazar, le 29 mai 2013 à 10 H 30 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 179,40 €.T.T.C.

25°) Le 13 février 2013, d'organiser une intervention « Avant-scène avec la présentation d'instruments suivi d'un concert et d'un échange avec le public autour du spectacle « Le salon de musique » avec le Salmanazar, le 16 mars 2013 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 216,58 € T.T.C.

26°) Le 14 février 2013, de conclure un contrat pour la maintenance des détecteurs antivols électro-magnétiques et des dé-resensibilisateurs des médiathèques centre-ville et Daniel-Rondeau avec la société 3M. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2013, et ce, moyennant la somme de 5285,53 € T.T.C.

27°) Le 14 février 2013, de modifier la convention de mise à disposition en date du 1^{er} octobre 2012 portant sur la réalisation de reportages photographiques au profit de M. Patrick GUERIN, en raison de la cessation de l'activité du studio PHOTO PRO GUERIN, le 28 février 2013. M. GUERIN poursuivra la réalisation de reportages photographiques au sein d'une nouvelle société créée le 18 janvier 2013 en auto-entrepreneur, et en activité à compter du 1^{er} mars 2013.

28°) Le 14 février 2013, d'instituer une régie d'avance Séjours Collectifs Familles pour le secteur Enfance, Jeunesse et Famille de la Maison Pour Tous, pour le règlement des dépenses liées aux achats sur place lors de séjours pour les vacances d'hiver et d'été.

29) Le 21 février 2013, de conclure un marché pour la création d'un accès « handicapés » et la mise en conformité de la cage de scène au théâtre Gabrielle-Dorziat avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : LERICHE CONSTRUCTION – maçonnerie – et ce, moyennant la somme de 9 922,02 € T.T.C.

Lot n° 2 : MELODA – menuiseries intérieures et extérieures – et ce, moyennant la somme de 8 408,67 € T.T.C.

Lot n°3 : BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE – serrurerie – et ce, moyennant la somme de 4 051,85 € T.T.C.

Lot n° 4 : S.E.E.I – électricité – et ce, moyennant la somme de 4 690,71 € T.T.C.

Lot n° 5 : COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS – peinture – et ce, moyennant la somme de 4 001,96 € T.T.C.

Lot n° 6 : Société Nouvelle H.CONRAUX – plomberie, chauffage – et ce, moyennant la somme de 3 901,65 €.T.T.C.

Lot n° 7 : 3AE-MARCO – plateforme pour personne à Mobilité Réduite – et ce, moyennant la somme de 17 923,40 € T.T.C.

Lot n° 8 : BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE – cage de scène- et ce, moyennant la somme de 28 541,72 € T.T.C.

Lot n° 9 : LE BATIMENT ASSOCIE – émbranchement – sciage – et ce, moyennant la somme de 35 542,06 € T.T.C.

30°) Le 27 février 2013, dans le cadre du Prix des Incorruptibles de confier à :

-Claire DUPOIZAT, auteur jeunesse, l'organisation d'une journée de rencontres avec des scolaires, à la médiathèque centre-ville, le 21 mars 2013 de 10 H 00 à 16 H 30, et ce, moyennant la somme de 447 €.T.T.C.

-Béatrice FONTANEL, auteur jeunesse, l'organisation d'une journée de rencontres avec des scolaires à la médiathèque centre-ville, le 26 mars 2013 de 10 H 00 à 16 H 30, et ce, moyennant la somme de 447 €.T.T.C.

31°) Le 28 février 2013, de souscrire un contrat avec la société CHAMPAGNE REPRODUCTION, pour assurer la maintenance de 5 photocopieurs. Celui-ci prendra effet, à compter du 1^{er} mars 2013 pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite dans la limite d'une fois, et ce, moyennant la somme de 0,0051 € H.T à 0,0062 € H.T la copie, selon le photocopieur.

32°) Les 22, 23, 29, 31, janvier 2013, 4, et 11, 13, 14, 28 février 2013 de mettre :

-la salle Beethoven, à la disposition de :

Mme DOULET, du 8 février à 17 H 00 au 11 février 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

M. GOUVENAUX, du 22 février à 17 H 00 au 25 février 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

Mme SMITH, du 1^{er} mars à 17 H 00 au 4 mars 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

M. HUBERT, du 12 avril à 17 H 00 au 15 avril 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

M. ALVES, du 19 avril à 17 H 00 au 22 avril 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

Mme CARTEREAUX, du 3 mai à 17 H 00 au 6 mai 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme 132 €.

M. VIDOVA, du 7 juin à 17 H 00 au 10 juin 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

Mme LAFITTE, du 31 mai à 17 H 00 au 3 juin 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-la salle Belle-Noue, à la disposition de :

-P.A.I.M.A.A, du 8 mars à 17 H 00, au 11 mars 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. GRONGNET, le 29 janvier 2013, de 9 H 30 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 60 €.

-Mme RODIER, du 3 mai à 17 H 00 au 6 mai 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-L'Association Epernay Nature et Sport, le 13 février 2013 de 14 H 00 à 16 H 30, pour l'organisation d'une séance de l'Ecole d'Orientation du Club, et ce, à titre gracieux.

-L'Association ESPACE YOGAS, du 7 juin à 17 H 00 au 10 juin 2013 à 9 H 00, pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle, et ce, à titre gracieux.

-M. VICHERAT, du 31 mai à 17 H 00 au 3 juin 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme FERREIRA, du 29 mars à 17 H 45 au 1^{er} avril 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme LEBRUN, du 8 février à 17 H 45 au 11 février 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme LAFLOTTE, du 8 mars à 17 H 45 au 11 mars 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme URSPRUNG, du 3 mai à 17 H 45 au 6 mai 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme MUNIER, du 10 mai à 17 H 45 au 13 mai 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme URSPRUNG, du 7 juin à 17 H 45 au 10 juin 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme DUVAL, du 31 mai à 17 H 45 au 3 juin 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme CROSETTO, du 24 mai à 17 H 45 au 27 mai 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme PENIN, du 17 mai à 17 H 45 au 21 mai 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Le Piccolo Théâtre de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

L'association « 200 WATTS », à compter de la signature de la convention jusqu'au 30 juin 2013. Elle sera renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, dans la limite de deux fois soit jusqu'au 30 juin 2015, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Mme ROUSSEAU, du 5 avril à 18 H 00 au 8 avril 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-l'UNAFAM Marne, le 2 février 2013 à partir de 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 19 avril 18 H 00 au 22 avril 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 344 €.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 3 mai à 18 H 00 au 6 mai 2013 à 9 H 00, et du 15 février à 18 H 00 au 18 février 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. BIYIK, du 22 février à 18 H 00 au 25 février 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 344 €.

-l'Association AVF Epernay, les 14 février, 7 et 14 mars, 11 avril, 2 mai, 3, 4, 5 juin 2013 de 14 H 00 à 17 H 00, et le 6 juin 2013 de 14 H 00 à 24 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association Entr'Aide, du 8 mars à 18 H 00 au 11 mars 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. CARLINO, du 10 mai à 18 H 00 au 13 mai 2013 à 9 h 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-Sporting Club d'Epernay, du 26 avril à 18 H 00 au 29 avril 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-le Secours Populaire Antenne d'Epernay, le 5 mars 2013, de 14 H 30 à 16 H 00, pour l'organisation d'une réunion, suivie d'un goûter, et ce, à titre gracieux.

-l'Association des Retraités du Syndicat Force Ouvrière d'Epernay, le 16 mai 2013 de 8 H 30 à 18 H 30, et ce, à titre gracieux.

-le G.E.M – Atelier Solid'Air, le 23 mai 2013 de 9 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme LAUTOA, du 17 mai de 18 H 00 au 21 mai 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-des bureaux de permanence de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-Mme BONNE, représentant le CIDFF, le 2^{ème} et 4^{ème} lundi de chaque mois de 14 H 15 à 16 H 45, et ce, à titre gracieux.

-M. DUHEM, représentant l'Association le MARS, le 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme POLLET-GERARD, déléguée locale du Défenseur des droits, les jeudis de 9 H 30 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme QUANTINET, représentant l'UDAF, le mardi de 8 H 30 à 12 H 30, tous les quinze jours, et ce, à titre gracieux.

-M. le Colonel ROUX, représentant le CIRFA, le 2^{ème} mercredi du mois de 14 H 00 à 16 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme KALONJI, représentant le CIAM, tous les lundis de chaque mois de 15 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LEMAIRE, Conseiller Général de la Marne, le 1^{er} lundi de chaque mois de 17 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme MELI, représentant la Mission Locale, les mardis de 9 H 00 à 12 H 30, et de 13 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme FERON, représentant l'AAEM, le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme CHEVALIER, représentant l'Association AAC, en supplément des dates indiquées dans la convention du 4 janvier 2013, les mercredis 20 et 27 février 2013, 13 et 27 mars 2013, 10 et 24 avril 2013, 15 et 29 mai 2013, 12 et 26 juin 2013, 10 et 24 juillet 2013, de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 40 € par séance.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-M. AYDIN, représentant l'Association Culturelle des Turcs d'Épernay, le 20 avril 2013, de 9 H 00 à 19 H 00, pour l'organisation d'une visite consulaire, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-le « PEPS-UTEP » Auban Moët Hôpital, les mercredis de 14 H 00 à 16 H 00, suivant un calendrier élaboré, jusqu'au 30 juin 2013, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

-l'Association « 2000 WATTS », les mercredis de 18 H 00 à 20 H 00, en périodes scolaires et petites vacances scolaires, jusqu'au 30 juin 2013, et ce, à titre gracieux, renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 30 juin 2016.

-« NODOAS NEGRAS », les samedis de 16 H 00 à 19 H 00, jusqu'au 31 août 2013, et ce, à titre gracieux. renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2016.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Épernay, les mercredis de 14 H 00 à 18 H 00, en périodes scolaires et petites vacances scolaires, jusqu'au 1^{er} mai 2013.

-Groupe MASTAH WOLFY, uniquement le studio, les mardis de 13 H 30 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux. Renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 Août 2016.

-les locaux, sis 16, rue de Verdun, à la disposition de :

- Le Secours Catholique, la partie droite du rez-de-chaussée de l'immeuble 16, rue de Verdun à Epernay, afin qu'il puisse exercer son activité, à compter du 17 décembre 2012, pour une période se terminant le 31 décembre 2013, renouvelable tacitement dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

- Les syndicats de la CFDT, du SAVE FAFPT, et de la CGT, le premier étage de l'immeuble, afin qu'ils puissent y exercer leurs missions, à compter de la remise des clés pour se terminer à la date officielle de la fin du mandat syndical en cours.

33°) Les 17, 23, janvier, 11, 13, 22, 26 février 2013 d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4335 à 4337, 4374 à 4376, 4404 à 4406, 4416 à 4418, 4436, 4441 à 4443 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 22.03.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services